



2025

Bulletin



N° 76

# Edito

Chères adhérentes, chers adhérents,  
Vous trouverez dans ce bulletin les différents exposés présentés lors de l'assemblée générale du samedi 24 mai 2025, au cours de laquelle nous avons célébré le 64<sup>ème</sup> anniversaire de l'OABA. Notre réunion s'est tenue dans la salle 6217 de l'Assemblée nationale, sous le parrainage de Monsieur Mathieu Lefèvre, député du Val de Marne, que nous remercions chaleureusement.

La conférence introductive avait pour thème « L'IA : Intelligence Animale », l'abréviation IA étant trop rarement (voire jamais ?) associée à cette signification. Erreur réparée par nos deux conférenciers qui nous ont démontré la finesse de raisonnement des animaux de la ferme que ce soit dans leur quotidien ou lors de prises de décision face à une situation nouvelle. Plus encore, de multiples comportements rapportés par nos deux intervenants nous ont appris combien les performances cérébrales des animaux étudiés pouvaient être comparables aux nôtres. Les observations en milieu naturel et les expériences ont mis en évidence que de nombreuses espèces animales étaient douées de réflexion, de sensibilité, de perception de l'extérieur et de conscience de soi. Aujourd'hui (et heureusement !) dans le monde scientifique, il n'y a plus de débat et l'intelligence animale sert même maintenant à comprendre l'intelligence humaine !

Mais si la législation européenne sur le bien-être animal est considérée comme étant la plus avancée au monde, force est d'admettre que les évolutions législatives de nos instances sont désespérément figées et ne semblent pas vouloir progresser dans un avenir proche malgré l'accumulation de rapports les y invitant. Alors que manque-t-il à la Commission européenne pour améliorer le bien-être des animaux tout en respectant celui des éleveurs ? Serait-ce juste ... « L'envie d'avoir envie », outrepassant enfin certains intérêts contraires à l'amélioration de la condition animale ?

Notre association a toujours eu, depuis sa naissance, « la volonté pour agir » et nous devons continuer nos actions malgré toutes les difficultés au quotidien !

Dans ce bulletin figurent également les principales activités de notre association au cours de l'année 2024. La charge de travail a été une fois de plus très importante pour notre petite équipe avec chaque jour une à plusieurs réunions et/ou une mission sur le terrain. C'est pourquoi nous avons consacré cette année encore l'essentiel de notre budget aux actions de concertation et de terrain... plutôt qu'à la publicité. Lors de notre assemblée générale, tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité, témoignant de la confiance (renouvelée) des adhérents et récompensant le travail des administrateurs assistés par un personnel dévoué et motivé, encadré par le directeur, Frédéric Freund, qui gère notre association avec ce professionnalisme et cette passion que nous lui connaissons.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes présentes lors de notre 64<sup>ème</sup> assemblée générale ainsi que tous nos adhérents et donateurs qui apportent les seules ressources de l'OABA. Sans eux, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux présentées dans le rapport d'activité de ce 76<sup>ème</sup> bulletin.

Je vous souhaite une très agréable lecture et j'espère vous retrouver aussi nombreux en 2026, pour notre prochaine assemblée générale.

**Docteur-vétérinaire Manuel MERSCH,**  
Président de l'OABA

[www.oaba.fr](http://www.oaba.fr)



Bulletin  
N°

76  
2025



Association fondée en 1961  
Reconnue d'utilité publique en 1965

**Directeur de la publication :** Manuel MERSCH  
**Conseil d'administration :**  
**Président :** Manuel MERSCH - **Vice-président :** Alain MONOD  
**Secrétaire générale :** Danielle HEUSE - **Trésorier :** Laurent BODIN  
**Secrétaire adjointe :** Bénédicte ITURRIA-LADURÉE  
**Administrateurs :** Anne-Claire GAGNON - Danièle KIEFFER  
Nathalie MELIK - Eva SOUPLLET - Cédric VANDENDRIES

**Siège social :** 10, place Léon Blum - 75011 PARIS  
**Téléphone :** 01 43 79 46 46 - **Courriel :** [contact@oaba.fr](mailto:contact@oaba.fr)

**Editorial** 2

**Compte-rendu de séance** 4

**Première partie :**  
**Conférence** 6  
L'IA : l'Intelligence Animale  
Par Alain Boissy et Sébastien Moro

**Seconde partie** 7  
**Assemblée générale de l'OABA**

**Rapport moral** 7  
par le Président de l'OABA, Manuel Mersch

**Rapport d'activité** 9  
par le Président et le Directeur de l'OABA

Fonctionnement de l'OABA 9

Rôle consultatif de l'OABA 10

Rôle de formation de l'OABA 11

Communication de l'OABA 12

Actions contentieuses et sauvetages 13

Abattage des animaux 14

**Rapport financier** 16  
par le Trésorier de l'OABA, Laurent Bodin

**Rapport du Commissaire aux comptes** 18

**Troisième partie** 19  
**Intervention du Président**  
**du Comité national d'éthique des abattoirs**  
par le Docteur-vétérinaire Jean-Luc Angot

PAGES

Sommaire

# Compte-rendu de séance

**L'assemblée générale de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), s'est tenue le 25 mai 2025 dans la salle 6217 de l'Assemblée nationale. Le bureau de l'assemblée générale était composé du Président Manuel Mersch, du vice-Président Alain Monod, de la secrétaire générale Danielle Heuse, de la secrétaire adjointe Bénédicte Iturria-Ladurée et du trésorier Laurent Bodin assisté par le directeur Frédéric Freund.**

**Le Président ouvrait la séance, en remerciant les participants d'être présents pour cet évènement permettant de se retrouver et en adressant ses plus vifs remerciements au Député Mathieu Lefèvre pour son parrainage.**



Manuel Mersch



Alain Monod



Danielle Heuse



Bénédicte Iturria-Ladurée



Laurent Bodin



Frédéric Freund

## ➔ Conférence sur l'I.A. : l'intelligence animale

Le Président de l'OABA, Manuel Mersch, ouvrait la première partie de l'assemblée générale consacrée à l'intelligence animale.

Le Président laissa la parole à Alain Boissy, directeur de recherche à l'INRAE, pour introduire le thème de cette conférence puis à Sébastien Moro, vulgarisateur scientifique dans le domaine de l'intelligence et du comportement animal.

Sébastien Moro présenta le comportement des animaux d'élevage en commençant par la vie sociale des animaux de ferme, puis leurs cognitions, techniques de communication et leurs émotions. Sur la vie sociale, Sébastien Moro évoqua le cas des poules et des bovins en expliquant les différents rapports hiérarchiques. Il évoqua également la cognition des ovins, des caprins et des poules en expliquant que certaines espèces étaient capables de résoudre différents problèmes qu'ils trouvent dans leurs environnements



Alain Boissy



Sébastien Moro

(mathématiques, sanitaires). Sur la communication, il évoqua les différents modes de communication des animaux en fonction des situations.

Pour conclure la conférence, Alain Boissy souligna que les études présentées illustrent l'importance d'éviter les situations négatives en élevage, mais également de proposer des situations positives aux animaux pour vraiment améliorer leur état de bien-être.

## ➔ Assemblée générale statutaire

- Le rapport moral était présenté par le Président Manuel Mersch.
- Le rapport d'activité présenté par le Directeur Frédéric Freund était adopté à l'unanimité.
- Le rapport financier présenté par le trésorier Laurent Bodin était adopté à l'unanimité.
- Le rapport du commissaire aux comptes présenté par Monsieur Hrag Soudjian était adopté à l'unanimité.
- Les élections statutaires ont permis de renouveler les mandats d'administrateur de Bénédicte Iturria-Ladurée, Danièle Kieffer, Nathalie Melik, Eva Souplet et Manuel Mersch. Elles ont également permis d'élire deux nouveaux membres que sont Alain Boissy et Jérôme Dié.

Un hommage fut rendu à notre ami Gilles Quinet, disparu en août 2024. Il était membre d'honneur de l'OABA depuis 2018, après 30 années passées au sein de notre conseil d'administration.

## ➔ Intervention du docteur-vétérinaire Jean-Luc Angot, Président du Comité National d'Ethique des Abattoirs (CNEAb)

Le docteur-vétérinaire Jean-Luc Angot présenta le CNEAb comme une structure unique au monde où les professionnels de l'abattage, les associations de protection animale, les vétérinaires, les scientifiques et les représentants des cultes discutent notamment de la protection animale en abattoir. Il remercia l'OABA pour sa participation constructive au sein du CNEAb et souhaita longue vie à l'OABA.



Puis le Président leva la séance et invita l'ensemble des participants pour le traditionnel verre de l'amitié.





## CONFÉRENCE L'IA : Intelligence animale

neurosciences, éthologue et directeur de recherche à l'INRAE. Il est l'auteur de nombreux livres et de très nombreuses publications sur la compréhension de l'animal d'élevage, sur la condition animale et sur l'amélioration des méthodes d'élevage. Son approche scientifique est fondée sur ses travaux au contact des animaux d'élevage qu'il a étudiés pendant plus de 20 ans.

Sébastien Moro est, quant à lui, un vulgarisateur talentueux dans la cognition animale. Ses interventions sont aussi intéressantes que ludiques. Ses présentations reposent sur des publications scientifiques tout en gardant un esprit critique sur les protocoles mis en place. Nous avons déjà présenté l'un de ses livres dans notre Infomag 2023-1.



Nos deux intervenants auront certainement deux approches complémentaires aussi passionnantes l'une que l'autre. Alors Messieurs : Descartes, Darwin ou La Fontaine ?

**NB :** Il est impossible, dans le cadre de ce Bulletin, de reproduire toute la richesse des interventions qui s'appuient sur des images et des schémas. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé à leur captation vidéo. Cette dernière est disponible depuis notre chaîne Youtube en scannant le QR code ci-contre :



A l'issue de cette conférence, Alain Boissy remettait une statuette « vache de cœur » à Sébastien Moro pour le remercier d'avoir rapidement et gracieusement répondu à notre invitation.



### Présentation par Manuel Mersch :

Pendant des siècles, les intellectuels étaient divisés sur le sujet. Depuis Descartes affirmant que l'animal n'était qu'une machine dépourvue de raison, en passant par Darwin qui, en 1871, écrit « J'ai l'intention de démontrer qu'il n'existe aucune différence fondamentale entre l'homme et les mammifères les plus élevés, au point de vue des facultés intellectuelles », l'intelligence animale a fait couler beaucoup d'encre.

Pour ma part, dès mon plus jeune âge j'ai toujours été plus sensible aux fables de La Fontaine qu'à la théorie de Descartes ! D'ailleurs mes parents n'auraient jamais accepté que je donne un coup de pied à un chien pour vérifier s'il aboie par automatisme ! Quelle horreur !

Par contre, découvrir la ruse de Maître Renard pour s'approprier le fromage ou la finesse de raisonnement de la Tortue face au Lièvre m'ouvrait l'esprit sur la faculté d'adaptation de l'animal face à une situation nouvelle, faculté d'adaptation que j'enviais ! N'est-ce pas là, déjà, une première et belle approche de l'Intelligence Animale ?

Aujourd'hui, heureusement, dans le monde scientifique, il n'y a plus de débat et l'intelligence animale sert même maintenant à comprendre l'intelligence humaine. Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui deux spécialistes dans l'approche de l'intelligence animale : Alain Boissy et Sébastien Moro. Alain Boissy est docteur en

L'année 2024 a été marquée par des déceptions, par des sollicitations nombreuses mais aussi par des réunions prometteuses. Je rappellerai 5 faits marquants, nos « IA : Indicateurs d'Alerte » 2024 pour l'OABA :

## 5 faits marquants pour l'OABA en 2024

**Le retard (bien regrettable !) de la Commission européenne** dans le calendrier des propositions relatives à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage

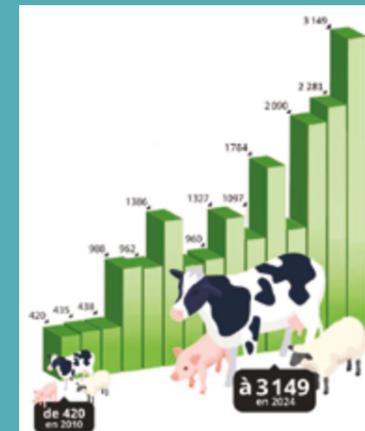
La Commission européenne avait annoncé la révision des textes législatifs relatifs au bien-être des animaux en 2020, dans le cadre de la stratégie De la Ferme à la Table avec un objectif de publication à fin 2023. Or, à ce jour, seuls deux textes sont à l'étude dont un seul concerne les animaux d'élevage : la révision du règlement relatif au bien-être des animaux de ferme pendant le transport (avec la tenue d'un vote final en plénière fin 2025). La révision de trois autres législations (élevage, abattage et étiquetage bien-être animal) est toujours attendue.

**L'absence de mesures concrètes ou de décisions fermes** en matière de protection des animaux de ferme de la part du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire malgré la crise agricole aux conséquences dramatiques

Là, je serai bref : c'est bien regrettable malgré nos cris d'alerte ! Mais, dans l'éventualité où Madame la ministre n'aurait pas d'idée de mesures concrètes, nous pouvons lui proposer, par exemple, la création de structures d'accueil départementales pour les animaux d'élevage en abandon de soins ou maltraités.

Oui, Madame la ministre, ce point est vital !

**Quelques chiffres :** en 2021, l'OABA a pris en charge 1 133 animaux et 2 090 animaux en 2022. En 2023, ce sont 2 281 animaux qui ont été confiés à l'OABA par les autorités ! Majoritairement des bovins mais aussi des ovins, caprins, chevaux, ânes, cochons et volailles.



**Les nouveaux chiffres records** consécutifs aux retraits d'animaux maltraités ou abandonnés. Pour la première fois de son histoire, l'OABA a pris en charge près de **3 200 animaux**

L'année 2024 aura donc été marquée par un triste record puisque 3 149 animaux de ferme maltraités ou en abandon de soins ont été saisis par les Services de l'État puis confiés à notre association. Je rappelle que l'Administration, consciente du problème des retraits d'animaux, nous avait octroyé à titre exceptionnel une aide financière de 200 000 euros pour la période 2023-2024. Mais, à ce jour, cette aide n'a malheureusement pas encore été renouvelée. >>>





Nous venons à l'instant de vous communiquer les chiffres d'animaux vivants lors des retraits effectués par les Services de l'Etat. Ce sont des chiffres, des chiffres froids, des unités comptables et derrière ces chiffres il y a des vies. Je vous laisse donc imaginer le nombre d'animaux morts découverts pendant ces prises en charge !

- Le nombre de corps formant ces « taupinières », terme pudique utilisé par notre Directeur,
- Le nombre de cadavres retrouvés au bout des pâtures ou dans les étables parce que décédés et non pris en charge !

Et bien sûr, je ne parle pas des drames humains qui mènent à ces situations désastreuses.

Madame la ministre, les instances professionnelles dont vous êtes à l'écoute ne vous ont-elles pas alerté sur ce sujet vital ? Pourtant elles sont au courant...

Madame la ministre, combien de vies faudra-t-il encore sacrifier avant la création de fourrières départementales pour animaux d'élevage ?

Vos prédécesseurs sont restés sourds à nos appels, le seriez-vous aussi ?



## Le Troupeau du Bonheur a accueilli de nouveaux pensionnaires et en compte maintenant 649 répartis dans 43 fermes



Je ne peux que vous encourager à les parrainer sans modération ! Madame la ministre, je vous invite également à parrainer un ou plusieurs de nos pensionnaires !



## Les dépenses de l'OABA ont, de ce fait, explosé, dépassant largement les 2 millions d'euros... Encore un record !

Cette situation dramatique exige des efforts financiers de la part de l'OABA qui nous obligent à refuser certaines missions afin d'éviter un déficit budgétaire préjudiciable. Notre trésorier Laurent Bodin vous le présentera dans quelques instants, nos dépenses en 2024 s'élèvent à près de 2,5 millions d'euros.

### Je voudrais terminer ce bilan moral sur une note positive :

Cette année, cela fait exactement 60 ans que l'OABA est reconnue d'utilité publique. Quelles conséquences pour notre association, pourriez-vous vous demander ?

- Notre association est ainsi devenue une structure reconnue officiellement.
- La crédibilité de notre association s'en est trouvée renforcée.
- Ainsi qu'une attractivité accrue, gage de transparence pour nos adhérents et sympathisants.
- Enfin, cette reconnaissance a pu, peut et pourra nous ouvrir des portes pour des projets plus ambitieux.

Toutes les actions menées depuis 60 ans n'ont été possibles que grâce au dynamisme et à la motivation des personnels sur le terrain mais aussi en salle lors de réunions. Je tiens donc à adresser ma reconnaissance à nos délégués présents sur le terrain, à notre équipe de salariés (dont notre directeur Frédéric Freund) et aux membres du conseil d'administration pour leur soutien. Merci également à tous nos éleveurs et fermes partenaires, amis, sympathisants et donateurs, sans qui rien ne serait possible.

Une fois de plus, le slogan en vogue lors de la création de l'OABA par Mme Gilardoni est toujours d'actualité et garde toute sa force : « *Tous unis pour les défendre* » !

**Manuel MERSCH,**  
Président de l'OABA



## Le fonctionnement de l'OABA

**Le conseil d'administration** est composé de dix membres (dont cinq vétérinaires et deux avocats) et un magistrat, membre d'honneur, qui contrôlent le fonctionnement de l'association et qui en définissent les orientations.

**La direction et le pôle juridique** sont assurés par Frédéric Freund qui gère l'organisation de l'association depuis 20 ans. Il est assisté par un autre juriste, pénaliste de formation, Jimmy Gouedard.

**Le secrétariat** travaille dans des bureaux dont l'OABA est propriétaire. Il est géré par Yvonne et Marine qui assurent les tâches administratives et comptables avec l'aide de Danièle.



Retrouvez toutes les informations de l'équipe sur notre site :  
> <https://oaba.fr/equipe>

# RAPPORT d'activité

**Un pôle scientifique**, sous la responsabilité d'une ingénieure agronome, Tiphaine Duvernois, participe à l'élaboration de l'Étiquette Bien-Être Animal avec l'AEBEA (Association Étiquette Bien-Être Animal), intervient lors des concertations avec les filières (viande et lait) et suit les avancées scientifiques en matière de bien-être animal.

Face à l'expansion toujours plus importante de notre **Troupeau du Bonheur**, Pauline Allier a été recrutée à la fin de l'année 2024 pour s'occuper exclusivement de la gestion des animaux et des parrainages. Pauline a géré pendant 4 ans avec passion et dévouement l'une de nos fermes partenaires et est également diplômée en éthologie et en droit animalier.

**Le service communication** (sites internet, newsletter, réseaux sociaux et publications) est animé par Audrey Groensteen, docteur-vétérinaire, en lien avec Eddy Hinneman notre webmaster et Jacques Lemarquis, qui gère nos impressions et envois postaux.

**Le pôle abattoirs** est coordonné par le docteur-vétérinaire Estelle Mollaret, aidée bénévolement par le docteur Marylène Nau, ancienne inspectrice vétérinaire en abattoirs. Ces deux vétérinaires utilisent les grilles d'audit « protection animale en abattoirs », développées à l'origine par le docteur Michel Courat pour le compte de l'OABA, lors des différents audits effectués à la demande des établissements d'abattage.

**Nos fermes partenaires et transporteurs**, qui sont indispensables pour mener à bien nos sauvetages. Leur disponibilité n'a d'égal que leurs compétences.

**Nos adhérents et donateurs** nous permettent de mener nos actions grâce à leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir.

## Le rôle consultatif de l'OABA

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail et de concertation.

### → CNOPSAV et CROPSAV : Conseil national et Conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

L'OABA est membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux. En région, des CROPSAV sont également chargés d'appliquer et d'adapter la politique sanitaire décidée au plan national. En 2024, de nombreuses réunions ont été consacrées à la grippe aviaire (mise en place de la campagne de vaccination des volailles) et aux moyens de combattre les différentes maladies qui ont durement touché les ruminants (MHE et FCO).

### → Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb)

Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) créé en janvier 2017, est un groupe de concertation intégré au Conseil national de l'alimentation (CNA).



Créé à la suite de la commission d'enquête parlementaire présidée par le député Olivier Falorni sur le fonctionnement des abattoirs, le CNEAb a été reconduit dans ses travaux depuis 2019. Ce sont 5 réunions qui se sont tenues en 2024 sous la présidence du docteur-vétérinaire Jean-Luc Angot. Une note démontrant tout l'intérêt du contrôle vidéo en abattoir a été rédigée et remise au ministre de l'Agriculture. Sans réaction... La Direction générale de l'Alimentation a présenté les suivis des non-conformités relevées par les services d'inspection en abattoirs, des nouvelles techniques permettant de contrôler automatiquement l'efficacité de l'étourdissement des animaux ont été présentées. Une réflexion

sur l'attractivité des métiers en abattoirs a été lancée. Il est en effet compliqué pour l'Etat de recruter des vétérinaires et des techniciens vétérinaires en abattoirs, tout comme il est compliqué pour les abattoirs de recruter puis de garder du personnel formé.

### → Comité de pilotage interministériel pour l'Aïd al Adha (Aïd el kebiri)



L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer aux réunions du comité de pilotage de l'Aïd elkebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur. Un comité de préparation s'est tenu en mars 2024 pour préparer la circulaire interministérielle publiée le 17 avril 2024. La réunion de bilan s'est déroulée en avril 2025.

L'Aïd al Adha s'est déroulée du 26 au 29 juin 2024 dans 92 abattoirs pérennes et 36 abattoirs temporaires agréés pour ces trois jours.

**85 311 ovins et 4 438 bovins ont été abattus et contrôlés par les services vétérinaires, soit une baisse de 12% des animaux abattus et contrôlés.**

Lorsque l'on sait que ce sont environ 200 000 ovins qui sont abattus en France durant l'Aïd, on se rend vite compte que les abattages clandestins sont nombreux... Pourtant les autorités n'ont dressé que 36 PV : 23 pour des sites d'abattages clandestins et 13 pour des sites de rassemblement d'animaux non autorisés.

L'OABA avait établi une convention avec la DDPP du Nord pour se voir confier des animaux saisis sur des sites clandestins. 24 ovins et 2 caprins ont ainsi été pris en charge dans le cadre de cette convention. Le parquet de Clermont Ferrand nous

a également confié 101 animaux survivants sur un site clandestin où plusieurs dizaines d'ovins et caprins avaient été abattus.

### → Réunions avec le ministère de l'Agriculture



Plusieurs réunions ont eu lieu en juillet, septembre et décembre avec les services de la DGAL (Bureau du bien-être animal) pour étudier le projet de règlement européen sur le transport. L'OABA a précisé que les propositions de la Commission étaient loin d'être révolutionnaires et surtout, qu'elles n'avaient aucune ambition de mettre un frein aux longs transports d'animaux. Avec ce nouveau texte, se posent donc les mêmes problèmes qu'actuellement : des contrôles insuffisants, par manque de moyens et surtout des sanctions pénales inégales sur le territoire européen, chaque Etat membre restant maître de sa politique répressive.

En octobre 2024, l'OABA a également échangé avec les services de la DGAL pour évoquer le sort des animaux non identifiés, en perte de traçabilité qui sont recueillis par l'OABA (et par d'autres ONG). La loi précise que ces animaux doivent être abattus et destinés à l'équarrissage pour éviter que leur viande ne se retrouve dans les assiettes des consommateurs. Mais lorsque ces animaux sont définitivement pris en charge par des ONG, ils n'ont pas vocation à finir en steaks ! Il faut donc trouver un moyen de les identifier afin qu'ils puissent être gardés à vie tout en restant soumis aux obligations sanitaires (prophylaxies). Une réflexion a depuis été lancée au niveau européen grâce à l'implication de l'OABA.

### → Audition à l'Assemblée nationale

Le 4 décembre 2024, l'OABA a été auditionnée par des députés sur les problématiques économiques de l'abattage dans un contexte de



réduction des cheptels. Une occasion de faire entendre notre voix pour des contrôles renforcés en abattoirs, la mise en œuvre d'une formation pratique pour les opérateurs et les moyens nécessaires indispensables à la survie économique des abattoirs mobiles à la ferme.

### → Concertation avec les filières



L'OABA a poursuivi ses réunions de travail avec l'interprofession Bétail et Viandes (Interbev) sur les différents systèmes d'engraissement des jeunes bovins et avec le CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière) sur le logement en groupe des veaux.

En mars 2024, une réunion s'est tenue avec INAPORC pour prendre connaissance de leur stratégie « *demain le porc* » sur la période 2024-2035-2050 en vue d'améliorer les pratiques d'élevage et d'abattage.

Les travaux relatifs à l'Étiquette Bien-Être Animal ont continué, afin d'aboutir aux cahiers des charges permettant de développer une étiquette viande porcine et oeufs de poules pondeuses. Fin 2024, des échanges ont débuté concernant l'étiquetage des produits laitiers issus de la filière bovine.



## Le rôle de formation de l'OABA

### → Participation de l'OABA à la formation des étudiants

L'OABA est intervenue en mars 2024 au lycée agricole de Chatte (Isère) et a échangé avec les étudiants sur leur vision de leur futur métier, sur les exigences et contraintes liées au bien-être animal.

### → Participation de l'OABA à la formation des vétérinaires inspecteurs



L'École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) qui forme les vétérinaires inspecteurs fait régulièrement appel à l'OABA afin d'apporter le point de vue d'une association de protection des animaux d'élevage, pour informer sur les procédures de retrait des animaux maltraités et sur les bonnes pratiques en abattoirs. Ainsi, les équipes de l'OABA étaient présentes en mars 2024 à l'ENSV à Lyon pour intervenir devant les futurs agents de l'État en charge de la santé et protection des animaux.

En décembre, l'OABA a participé dans le cadre du diplôme d'Etat « *protection animale : de la science au droit* » à une table ronde sur l'évolution sociétale de la place de l'animal.



### → Participation de l'OABA à la formation des magistrats et forces de l'ordre

En mars 2024, l'OABA est intervenue avec la SPA pour rencontrer les magistrats du parquet dans le ressort de la Cour d'appel d'Amiens ainsi que les OPJ (police et gendarmerie) en charge de ces contentieux liés à la maltraitance animale. Dans le cadre de la formation continue des magistrats et enquêteurs, les deux ONG ont présenté les textes de fond et de procédure encadrant la protection animale et les retraits d'animaux maltraités.



Notre association a également participé en novembre 2024 à la mise en place au sein du parquet général près la Cour d'appel d'Aix en Provence, de la cellule de lutte contre la maltraitance animale. Dans chaque tribunal judiciaire du ressort de cette Cour d'appel, un magistrat du parquet a en charge le suivi des procédures de maltraitances sur animaux.

# La communication de l'OABA

## → Lettre semestrielle de l'OABA : Info Mag

Notre lettre semestrielle « Info Mag » est distribuée à nos adhérents, des journalistes, des politiques et professionnels, elle est téléchargeable depuis notre site internet. Elle est imprimée sur du papier partiellement recyclé et avec des encres labellisées « Imprim Vert ».



**ABONNEZ-VOUS ! à la newsletter**



## → Calendrier de l'OABA

Nous avons renouvelé le calendrier annuel en 2025. Il était illustré de photos inédites de bovins de sept races différentes, hébergés dans plusieurs fermes partenaires du

Troupeau du Bonheur. Le bénéfice de la vente de ces calendriers contribue aux frais d'hébergement de ces animaux.

## → Sites et réseaux sociaux

Notre site général ([oaba.fr](http://oaba.fr)) et celui consacré aux animaux de notre Troupeau du Bonheur ([troupeaudubonheur.fr](http://troupeaudubonheur.fr)) rencontrent un vif succès et permettent à nos adhérents et sympathisants d'aller à la rencontre de nos pensionnaires et de les parrainer. **Un an après son lancement, fin 2024, 95 parrains et marraines participaient aux frais de garde de 68 animaux.**

Notre newsletter apporte tous les 15 jours des informations sur les activités de l'OABA et sur l'actualité en lien avec les animaux d'élevage à nos 30 000 sympathisants inscrits.

La page Facebook récapitule les principales actualités concernant les actions de l'association, le Troupeau du Bonheur et la protection animale (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est suivie par plus de 30 000 abonnés.

<https://www.facebook.com/OABAofficiel>

Le compte X (ex Twitter) regroupe de façon exhaustive, sous la forme de courts messages, toutes les informations de l'association ainsi que des actualités quotidiennes sur les animaux d'élevage. Il est suivi par de nombreux journalistes.

[@oaba\\_off](https://x.com/OABA_Off)

L'OABA est également présente sur le réseau professionnel LinkedIn, a publié de nombreuses vidéos sur Youtube et fait la part belle aux photos sur son compte Instagram.

<https://www.linkedin.com/company/oeuvre-d-assistance-aux-betes-d-abattoirs/>

<https://www.youtube.com/OABAofficiel>

[https://www.instagram.com/oaba\\_officiel/](https://www.instagram.com/oaba_officiel/)

## → Interviews

L'OABA a été sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions, journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitance et de sauvetages d'animaux effectués.

La presse spécialisée agricole (La France agricole, Les marchés) et vétérinaire (La Semaine vétérinaire, la Dépêche vétérinaire, L'Essentiel) a également suivi avec attention les diverses actions de l'OABA.



L'OABA est intervenue dans le reportage « Le bœuf voit rouge » diffusé sur France 5, en janvier 2024. L'OABA a pu évoquer le manque de traçabilité sur le mode d'abattage des animaux et la nécessité de mettre en place une étiquette informant le consommateur.

# Les actions contentieuses et sauvetages par l'OABA



## → Animaux maltraités ou abandonnés confiés à l'OABA : record battu !

Au cours de l'année 2024, l'OABA a battu son record d'animaux pris en charge : 42 procédures judiciaires concernant 3 149 animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur : 1 627 bovins, 1 507 ovins-caprins, 9 cochons et 6 équidés.

C'est la première année où l'association dépasse la barre des 3 000 animaux, après les 2 090 animaux pris en charge lors de l'année 2022 et les 2 281 récupérés en 2023 !

Les demandes des services de l'État (services vétérinaires et tribunaux judiciaires) sont de plus en plus fréquentes et concernent un nombre très important d'animaux. La charge financière devient de plus en plus lourde pour notre association. Plus d'un million d'euros ont été consacrés en 2024 à ces affaires de maltraitance animale. L'OABA a pu répondre présente à de nombreuses reprises grâce à la prise

en charge des frais de transport et grâce à l'aide financière de 200 000 euros, accordée à l'OABA par les services du ministère de l'Agriculture pour la période décembre 2023 - décembre 2024.

Une aide financière qui ne semble pas devoir être reconduite en 2025, compte tenu des restrictions budgétaires en cours pour les années à venir !

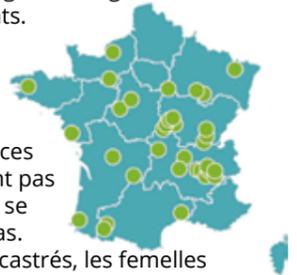
Dans ce cas, l'OABA ne pourra pas continuer à assumer seule sur ses fonds propres (issus exclusivement de la générosité publique, faut-il le rappeler ?) le financement de ces retraits d'animaux en souffrance. Ce n'est pas à l'OABA de pallier l'absence criante de fourrières pour animaux d'élevage. A ce sujet, nos réunions avec les organisations professionnelles agricoles (Chambres d'Agriculture France, GDS, FNSEA) avancent lentement... Tout le monde trouve l'idée excellente mais les contraintes sanitaires et le financement de ces structures « fourrières » freinent les ambitions...

## → Animaux maltraités - 3677 : une ligne téléphonique dédiée

En juin 2024, l'OABA a participé au lancement du 3677 : un numéro d'appel pour signaler des animaux endétresse. Cettelignetélephonique, à l'initiative du CNPA, association présidée par notre ami Loïc Dombrevail (ancien député), doit devenir un réflexe, comme l'est le 119 pour l'enfance maltraitée.

## → Sauvetages - Troupeau du Bonheur

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du Troupeau du Bonheur a augmenté. Fin 2024, 650 animaux coulaient des jours heureux dans nos 43 fermes partenaires. Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent de ces animaux, de jour comme de nuit, grâce à la générosité de nos adhérents.



Rappelons que ces animaux ne sont pas exploités. Ils ne se reproduisent pas. Les mâles sont castrés, les femelles ne font pas de lait. Ils ne connaîtront jamais l'abattoir.

Rappelons également que ces animaux intègrent à vie notre Troupeau du Bonheur. « Troupeau du Bonheur un jour, Troupeau du Bonheur toujours »...

Nous devons donc budgétiser l'effectif du Troupeau du Bonheur (près de 350 000 euros en 2024) et limiter son importance pour éviter toute difficulté de paiement. Il nous est impossible de répondre à toutes les sollicitations des personnes qui, pensant bien faire, achètent un animal pour lui épargner l'abattoir mais ne savent pas quoi en faire ensuite.

→ **Journées portes ouvertes**

L'équipe de l'OABA et ses hébergeurs-partenaires ont présenté la mission de sauvetage de l'OABA et répondu aux questions d'une trentaine de participants lors de deux journées portes ouvertes organisées en Normandie (le 21 septembre) et Bourgogne (le 6 octobre). Mairaines et parrains des animaux du Troupeau du Bonheur ont pu découvrir, au cœur des champs, leurs protégés secourus et hébergés à vie : bovins, chevaux et ânes. S'en est suivi un joyeux goûter dans une ambiance de partage et de motivation pour la cause animale.



## Abattage des animaux

→ **Visites d'abattoirs et audits de protection animale**

L'OABA n'a pas perdu sa mission historique de vue : visiter des abattoirs et vérifier les conditions d'abattage des animaux en faisant corriger les mauvais gestes, rectifier les mauvaises pratiques. Des audits de protection animale, sur la base des grilles d'audits développées depuis plusieurs années, sont ainsi proposées à des établissements ou à des groupes détenant plusieurs établissements. C'est à la suite de ces audits que plusieurs établissements ont mis en place le contrôle vidéo en suivant nos recommandations. Un audit complet nécessite au moins trois jours de travail : une journée sur site, une journée pour établir le compte-rendu d'audit et une journée pour assurer le suivi des actions correctives en lien avec l'abattoir. Depuis 2023, le docteur-vétérinaire Estelle Mollaret est chargée de coordonner ces audits, en lien avec une autre vétérinaire, Marylène Nau, ancienne inspectrice en abattoirs.

→ **Abattages sans étourdissement : un contentieux laisse sa place à un autre contentieux**

**La CEDH ne répondra pas à la demande de l'OABA**

En France et ce depuis de nombreuses années, des carcasses d'animaux abattus sans étourdissement qui ne trouvent pas preneurs sur les marchés confessionnels (Halal et Kasher), sont dirigées vers le marché conventionnel sans aucune mention informative. Les Gouvernements successifs ont toujours refusé cette traçabilité aux consommateurs.

Comme nous l'avons précisé lors de notre précédente AG, l'OABA a introduit un contentieux devant le Conseil d'État qui a rendu un arrêt fort décevant, le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**La plus haute juridiction administrative française a rejeté la demande de transparence de l'OABA** en considérant de façon péremptoire que les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) « n'imposaient pas à l'État de rendre obligatoires des mesures de traçabilité, en vue de garantir à certains consommateurs finals qu'ils ne consomment pas des viandes issues d'abattages pratiqués sans étourdissement ».

Puisque le Conseil d'État a partagé le raisonnement de l'OABA quant au fondement juridique du litige, à savoir l'article 9 de la CEDH, mais sans en tirer toutes les conséquences, nous avons décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme en novembre 2022.

La Cour strasbourgeoise devait répondre à cette question : la liberté de conscience des consommateurs est-elle violée lorsque de la viande issue d'abattages réalisés sans étourdissement est commercialisée sans que cette information ne soit portée à leur connaissance ?

Nous n'obtiendrons pas de réponse puisque la CEDH, dans une décision du 26 septembre 2024, a estimé que notre requête n'était pas recevable. La Cour précise en effet que l'OABA est une personne morale et qu'elle ne peut donc invoquer une violation de sa liberté de conscience. Nos avocats avaient attiré notre attention sur ce point juridique et nous avaient conseillé de doubler la requête de l'OABA, personne morale, par plusieurs requêtes déposées par des membres de l'OABA, personnes physiques, pouvant invoquer la violation de leur propre liberté de conscience.

Mais la CEDH a considéré que ces membres de l'OABA n'étaient pas « parties intervenantes » devant le Conseil d'État et qu'ils n'avaient donc pas épuisé les voies de recours internes. La Cour estime en effet que ces membres ne pouvaient se prévaloir du contentieux introduit devant le Conseil d'État par l'OABA car une association qui a pour

statuts la protection des animaux, ne peut agir pour défendre la liberté de conscience de ses membres !

La question de la violation de la liberté de conscience des consommateurs n'étant pas tranchée sur le fond, nous avons la possibilité de déposer une nouvelle requête, comme le suggère la CEDH dans son attendu final. Nos avocats préparent donc une nouvelle procédure...

**Le ministère ne répondra pas à l'OABA qui saisira les juridictions administratives**

Depuis plusieurs années, l'OABA n'a cessé d'interroger le ministère de l'Agriculture avec une question toute simple : combien d'animaux sont égorgés chaque année, en pleine conscience dans nos abattoirs ? Les derniers chiffres « officiels » datent de 2016 et les services de la Direction générale de l'Alimentation indiquaient que 14 % des bovins et veaux et 28 % des ovins et caprins étaient abattus sans étourdissement. Depuis, aucune statistique n'a été diffusée.

En 2023, l'OABA a donc interrogé les différentes préfectures pour obtenir les chiffres qui doivent forcément être détenus par les services vétérinaires d'inspection puisque ces services sont censés vérifier, selon la réglementation, que les abattages sans étourdissement correspondent à des commandes. Nous n'avons toutefois obtenu aucune statistique ! Si certaines préfectures sont restées silencieuses, d'autres nous ont répondu qu'elles ne détenaient pas ces chiffres.

**L'OABA a donc saisi la CADA** (Commission d'accès aux documents administratifs) afin d'obtenir son avis sur la communication de ces statistiques.

Par avis du 23 novembre 2023, la CADA a modifié sa jurisprudence et a donné raison à l'OABA en reconnaissant le caractère communicable des commandes commerciales des abattoirs titulaires d'une dérogation à l'obligation d'étourdissement. Mais les préfectures ont répondu à l'OABA qu'elles ne détenaient pas les « bilans » de leurs contrôles et que, ce faisant, elles ne pouvaient pas

communiquer des documents qui n'existaient pas !

L'OABA a alors adressé au cours de l'année 2024 de nouvelles demandes aux préfectures en sollicitant non plus les bilans des contrôles (puisque ces bilans n'existent pas) mais les documents sur lesquels les préfectures se basent pour affirmer, lors des contrôles officiels, que le volume des abattages sans étourdissement est justifié par des commandes culturelles.

Nous n'avons pas obtenu plus de statistiques que lors de nos premiers courriers !



**Nous avons donc saisi une seconde fois la CADA** qui, dans un avis du 12 décembre 2024 a de nouveau donné raison à l'OABA, estimant que notre demande tendait expressément à la communication des rapports de contrôle contenant les données chiffrées.

Ce second avis n'a pas davantage motivé les préfectures vers plus de transparence. « Nous n'avons pas de chiffres à vous donner, circulez »...

Un nouveau contentieux sera donc lancé devant les juridictions administratives en 2025 en espérant obtenir les chiffres en 2026.

**Manuel MERSCH**  
Président de l'OABA

**Frédéric FREUND**  
Directeur de l'OABA

*Ce rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.*



# Rapport financier pour l'exercice 2024

## Situation de trésorerie au 31/12/2024

- Espèces en caisse .....	288 €
- Disponible en banque .....	16 666 €
- Livret bleu .....	89 461 €
- Livret partenaire .....	1 080 682 €
- Contrats de capitalisation .....	3 270 908 €

Soit un total de ..... 4 458 055 €

• **Résultat d'exploitation** ..... -625 519 €

**Produits d'exploitation** ..... 1 675 827 €

- Cotisations et dons .....	738 932 €
- Legs et assurance-vie .....	732 747 €
- Dommages et intérêts .....	54 688 €
- Autres .....	149 460 €

**Charges d'exploitation** ..... 2 301 346 €

- Bureau, énergie, fournitures .....	13 019 €
- Copropriété et location .....	10 001 €
- Entretien, réparation .....	23 872 €
- Assurances, documentation .....	3 190 €
- Honoraires juridiques .....	34 497 €
- Publications .....	33 995 €
- Déplacements, missions .....	30 486 €
- Poste, téléphone, frais bancaires .....	24 862 €
- Pensions animaux .....	1 328 390 €
- Frais vétérinaires et transports d'animaux .....	217 310 €
- Taxes .....	31 138 €
- Salaires .....	365 755 €
- Charges sociales .....	179 315 €
- Autres charges .....	839 €
- Dotation aux amortissements .....	4 443 €

**Résultat financier** ..... 124 953 €

- Produits financiers .....	124 953 €
- Charges financières .....	0 €

**Les encaissements** de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 470 574 € contre 2 921 047 € en 2023, soit une baisse des encaissements de 450 473 €.

**Les décaissements** de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 461 600 € contre 1 777 960 € en 2023, soit une hausse des décaissements de 683 640 €.

**La trésorerie de l'OABA**, en raison de l'excédent des encaissements sur les décaissements, se trouve ainsi augmentée de 8 974 € et passe de 4 449 031 € au 31 décembre 2023 à 4 458 005 € au 31 décembre 2024.

**Résultat exceptionnel** ..... 0 €

- Produits exceptionnels .....	0 €
- Charges exceptionnelles .....	0 €

**Impôts sur les sociétés** ..... 6 224 €

## RÉSULTAT

**Déficit de l'exercice** ..... 506 790 €

## BILAN

### Actif :

- **Actif immobilisé** ..... 19 007 €
  - Terrains, constructions .....
  - Mobilier, informatique .....
  - Autres immobilisations .....
- **Actif circulant** ..... 4 571 638 €
  - Valeurs de placement .....
  - Disponibilités .....
  - Avances et acomptes .....
  - Créances .....
  - Charges constatées d'avance .....

**Soit un actif de** ..... 4 590 645 €

### Passif :

- **Fonds propres** ..... 3 423 009 €
  - Fonds associatifs .....
  - Ecart de réévaluation .....
  - Déficit de l'exercice .....
- **Dettes** ..... 1 167 636 €
  - Dettes fournisseurs .....
  - Dettes sociales .....
  - Autres dettes .....

**Soit un passif de** ..... 4 590 645 €

### → Répartition des charges

Salaires administration	13 %
Charges	8 %
Communication	4 %
Audits abattoirs	2 %

Procédures et sauvetages  
73 %

Legs et assurances-vie  
41 %

Cotisations et dons  
41 %

### ← Répartition des produits

Divers	8 %
Produits financiers	7 %
Dommages et intérêts	3 %

### Les produits d'exploitation

en 2024 sont en diminution de 24,88% par rapport à l'année précédente (1 675 827 € contre 2 230 843 € en 2023). Cela s'explique principalement par une forte baisse de 45,43% des legs et assurance-vie (732 747 € contre 1 342 762 € en 2023).

La générosité de nos adhérents et donateurs, ainsi que les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. **Les legs et assurances-vie représentent plus de 40 % de nos produits.** Ils sont indispensables pour nous permettre de poursuivre notre activité.

### Hausse de 47% des charges d'exploitation en 2024

(2 301 346 €) par rapport à l'année précédente (1 564 680 €). Les frais de pensions des animaux et frais vétérinaires représentent 67 % de nos charges. Ce qui est en relation avec les nombreux retraits et procédures judiciaires : près de 3 150 animaux nous ont été confiés en 2024 et près de 650 animaux composent le Troupeau du Bonheur. Nous avons ajusté, tout au long de l'année, nos dépenses à nos recettes.

### Les frais de procédures, de sauvetages et Troupeau du Bonheur représentent 73% de nos dépenses.

Ils comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement des animaux, les frais vétérinaires, les honoraires d'avocats et une partie des salaires et charges des délégués et de la direction de l'OABA, frais imputables aux sauvetages et au suivi du Troupeau du Bonheur.

### Notre résultat final est déficitaire à hauteur de 506 790 €.

L'OABA, pour assurer les sauvetages et le suivi des animaux dans notre Troupeau du Bonheur, a constitué une épargne pour faire face aux aléas économiques et aux variations de nos recettes d'une année sur l'autre. C'est grâce à cette réserve que nous avons pu ajuster notre trésorerie et compenser notre déficit de 506 790 €. Il est à noter que notre trésorerie représente environ 2 années de dépenses, ce qui reste peu par rapport à la plupart des associations reconnues d'utilité publique.



**Laurent BODIN**  
Trésorier de l'OABA

*Ce rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.*

# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos au 31/12/2024

## → Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OABA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## → Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévus par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.



Fait à Paris le 20 mai 2025

Hrag SOUDJIAN  
Président d'*Hermesiane*  
Société de Commissaire aux Comptes.



## > FRÉDÉRIC FREUND

*Nous accueillons le docteur-vétérinaire Jean-Luc Angot, inspecteur général de la santé publique vétérinaire et Président du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) qui connaît bien l'OABA pour être intervenu à de nombreuses reprises lors de nos précédentes AG où il représentait le ministre de l'Agriculture. Jean-Luc Angot quittera très prochainement la présidence du CNEAb et nous espérons que son remplaçant ou sa remplaçante saura mener les débats au sein de ce Comité avec la même compétence, écoute, impartialité et sympathie.*

# Intervention du Président du Comité national d'éthique des abattoirs



## > JEAN-LUC ANGOT

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre invitation à cette tribune et merci pour ces gentils mots d'accueil.

Je n'interviendrai pas cette année en tant que représentant de Madame la ministre de l'Agriculture, puisque je n'ai pas reçu ce mandat, mais comme Président du CNEAb, comme vous l'avez précisé.

J'ai l'honneur de présider ce Comité depuis sa création en 2017, à la suite des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur les dérives en abattoirs qui avait été présidée par le député Olivier Falorni. Ce comité est un groupe de concertation hébergé au sein du Conseil National de l'Alimentation (CNA).

Le principe qui domine au CNA est d'élaborer des avis. Nous avons donc formulé 53 recommandations dans un avis publié en 2019 où différents axes d'améliorations ont été définis : conduite et renforcement des contrôles, compétences des opérateurs en abattoirs, amélioration des infrastructures et techniques d'abattage (avec un volet sur la recherche) et enfin l'information du consommateur.

Ce comité regroupe une cinquantaine de structures différentes : professionnels des abattoirs, scientifiques, représentants de l'administration, des personnels en abattoirs et des cultes, associations de défense des consommateurs et organisations de protection animale, parmi lesquels l'OABA que je remercie pour son assiduité lors des travaux menés et sa voix constructive. Le ministère de l'Agriculture a souhaité pérenniser ce CNEAb et lui confier d'autres sujets de réflexion parmi lesquels la vidéo-contrôle et l'attractivité des métiers en abattoirs. Ces réflexions ont abouti à deux rapports en 2024 et 2025.

Je confesse un regret, celui de n'avoir pu réactiver le sous-groupe de travail sur l'abattage rituel, créé en 2019 et mis en pause en 2021. Je vais tout faire avant mon départ pour réactiver ce sous-groupe puisque c'est une demande forte de l'OABA et de la profession vétérinaire. Je suis en contact avec le cabinet de la ministre pour cela, d'autant que de nouvelles techniques d'étourdissement sont apparues et qu'il est dès lors opportun d'échanger avec les représentants des cultes concernés.

J'ai bon espoir que ce sujet avance car c'est un point extrêmement important. D'autant qu'il s'inscrit dans le contexte de la réforme européenne sur le bien-être animal, avec un règlement sur la protection animale lors de l'abattage qui doit être revu totalement pour 2026.

Je remercie une nouvelle fois l'OABA pour son invitation et son rôle au sein de ce Comité et je salue la mémoire du docteur Jean-Pierre Kieffer qui a été un formidable avocat de la cause animale.

Je souhaite donc longue vie au CNEAb et longue vie à l'OABA.

Merci pour votre attention.





**Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs**  
*Association reconnue d'utilité publique*  
*Couronnée par l'Académie Française*

10, place Léon Blum - 75011 Paris  
**Téléphone** : 01 43 79 46 46 - **Courriel** : contact@oaba.fr

**www.oaba.fr**  
**troupeaudubonheur.fr**



*Reproduction autorisée en mentionnant la source et le crédit photographique*  
Crédit illustrations pages 1 et 6 : Layla Benabid  
Reportage photographique © Allo Photo / OABA

Directeur de la publication : Manuel Mersch

Création/mise en page : Agence Kalankaa  
Impression : Nord'Imprim Jacques Lemarquis



Dépôt Légal 3<sup>e</sup> trimestre 2025  
ISSN : 1958-3621